



12^{es} rencontres du réseau Muséfrem (Arras, jeudi 27 octobre 2022)

APPEL À COMMUNICATIONS

Renouveler le répertoire des musiques capitulaires au XVIII^e siècle Circulation des œuvres et constitution des collections

En 1771-1772, Henri Hardouin, maître de musique de la cathédrale de Reims, contacte plusieurs chapitres pour leur proposer l'achat de ses six messes. Sa démarche échoue à la cathédrale d'Autun¹, mais elle est couronnée de succès à Metz² qui semble avoir l'habitude d'acquérir des compositions étrangères. En 1786, Guignet, maître de musique de la cathédrale de Meaux, réussit à faire acheter six messes en musique par le chapitre de Besançon³, tandis que la plus modeste collégiale d'Aire-sur-la-Lys renforce son répertoire par l'achat d'une quinzaine d'œuvres⁴.

Les achats de musiques, le plus souvent imprimées, se retrouvent dans nombre d'églises. Les chapitres constituent ainsi des collections musicales, qu'ils complètent par des copies ou par l'acceptation de dons de la part de maîtres locaux (c'est le cas de Pollio à Soignies ou de Cappallescot à Nantes) ou de musiciens extérieurs. Par ailleurs, les contrats d'engagement des maîtres de musique stipulent presque inmanquablement l'obligation de composer, voire de « *renouveler la composition des messes, pseaulmes de vespres, hymnes, magnificat et motets de la feste Dieu* »⁵.

Ces collections, qui semblent parfois importantes, restent mal connues et échappent souvent aux investigations, car elles demeurent rarement conservées de nos jours – elles ont parfois évolué, comme celle qui a été retrouvée à la cathédrale du Puy-en-Velay⁶.

¹ Autun, Société Éduenne, registres capitulaires de la cathédrale Saint-Lazare d'Autun, 1771-1778, p. 245, 3 juillet 1772 : « Ont invité Mr le Syndic de faire réponse à la lettre du sieur Hardouin, maître de musique de Reims, en luy marquant que le Chapitre est pour le présent suffisamment pourvu de messes imprimées en musique ».

² Archives départementales de Moselle, registres capitulaires de la cathédrale Saint-Étienne de Metz, 1770-1772, 14 août 1771 : « Messieurs, sur une lettre du maître de musique de la cathédrale de Rheims ont arrêté de souscrire pour six messes en musique de sa composition moyennant trente six livres ».

³ Archives départementales du Doubs, G 229, registres capitulaires de la cathédrale Saint-Jean de Besançon, 1784-1790, fol. 85, 11 octobre 1786 : « Ayant lu la lettre de Maître Guignet, maître de musique de l'église de Meaux, qui propose une souscription pour six messes en musique de cette église, pour le prix de 6 livres par messe, Messieurs ayant délibéré ont décidé de souscrire à ces messes ».

⁴ Archives départementales du Pas-de-Calais, 2 G 11, registres capitulaires de la collégiale Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys, 1786-1790, fol. 86, 7 juillet 1786 : le chapitre verse 10 écus à Petit, musicien, « pour différentes pièces de musique dont le détail s'ensuit ».

⁵ Autun, Société Éduenne, registres capitulaires de la cathédrale Saint-Lazare d'Autun, 1771-1778, p. 15-17, contrat d'engagement d'Augustin Guignet à la cathédrale d'Autun, 1^{er} février 1771.

⁶ Bernard Dompnier (dir.), *Maîtrises & Chapelles aux XVII^e & XVIII^e siècles*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2003, p.13-14. Georges Escoffier, *Tambours, théâtre et Te Deum. Pour une socio-économie de la musique à l'âge des Lumières*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 523-556.

Cette journée d'étude souhaite offrir une meilleure connaissance des répertoires des musiques capitulaires et de leur évolution, à partir de sources diverses : registres capitulaires et partitions conservées, en premier lieu, mais aussi correspondances, catalogues, inventaires⁷, mémoires, annonces ou relations des gazettes. L'approche se veut donc au croisement de la musicologie et de l'histoire.

Plusieurs pistes peuvent être explorées :

- Étude d'un fonds musical existant ou connu à travers un inventaire. Quels sont les types de pièces conservés ? Comment le fonds s'est-il constitué ? Quel(s) usage(s) pour ces musiques ? Certains achats semblent en effet ne pas être beaucoup utilisés, tandis que d'autres portent des marques d'usure manifestes.
- La pratique des églises collégiales et cathédrales pour constituer un répertoire : copies locales par des enfants de chœur ou des musiciens adultes, dépôt de compositions des maîtres locaux, achats de musiques à l'extérieur (à Paris ? ailleurs ?), de quel type (messes imprimées, motets, leçons de ténèbres...). La récurrence de ces différentes activités, leur régularité ou leur aspect exceptionnel pourra être interrogé à la lumière des registres capitulaires. On peut tenter, en synthétisant les résultats fournis par la base Muséfrem pour plusieurs églises, de repérer des pratiques régionales, des stratégies similaires ou, au contraire, des pratiques plus spécifiques à telle ou telle église.
- Certains musiciens compositeurs cherchent-ils à faire connaître leurs œuvres de façon étendue ? Quels moyens utilisent-ils pour ce faire (envoi de courriers, annonces dans la presse ou les affiches) ? Hardouin, depuis Reims, Guignet, depuis Meaux, ou Garnier, depuis Strasbourg, semblent particulièrement avoir eu à cœur de diffuser leur musique. Sont-ils des exceptions ? Dans quelle mesure ont-ils réussi ?
- Quel est le rôle des liens entre musiciens dans cette diffusion de la musique ? Au-delà des déplacements des maîtres, transportant leur musique avec eux d'un poste à l'autre, on repère en effet des propositions d'acquisition qui transitent par des correspondances privées, un musicien proposant au chapitre qui l'emploie des œuvres d'un collègue en activité ailleurs. En d'autres occasions, le chapitre rembourse à un de ses musiciens l'achat de musique qu'il a effectué (initiative personnelle ? commande préalable du chapitre dont les délibérations capitulaires n'ont pas gardé la trace ?).

Comptant sur votre concours pour une rencontre que l'on espère aussi riche que les précédentes.

*Youri Carbonnier, Julien Charbey, Achille Davy-Rigaux, Bernard Dompnier,
Thierry Favier, Stéphane Gomis, Sylvie Granger, Laurent Guillo*

Les propositions de communication (titre et court résumé) doivent être adressées **avant le 15 juillet 2022** conjointement aux trois responsables scientifiques de la journée d'étude :

Youri Carbonnier (youri.carbonnier@univ-artois.fr)

Achille Davy-Rigaux (achille.davy-rigaux@cnrs.fr)

Stéphane Gomis (stephane.gomis@uca.fr)

⁷ Par exemple, bien que situé hors de France, celui de la collégiale de Soignies (Belgique), établi par Fabien Guilloux : https://search.arch.be/fr/?option=com_rab_findingaids&view=findingaid&format=pdf&eaid=BE-A0524_705864_702953_FRE